

Formation

Concevoir un projet en promotion de la santé : méthodes et démarches éducatives

Dates de la session :

06 Nov , 07 Nov , 24 Nov et 25 Nov 2025

Format & durée :

Présentiel

4 jours - 28 heures

Lieu :

Siège - Lyon

Lyon 8e

Horaires :

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Groupe :

10 à 15 personnes (2p. max/structure selon disponibilité)

Intervenant.e.s :

B. CABROL et R. CANAUD, formateurs PS ARA

Tarif :

Sans frais pédagogiques grâce au soutien de l'ARS ARA. Les frais de déplacement et de repas restent à la charge des participants.

Contact pédagogique :

benedicte.cabrol@promotion-sante-ara.org - 04 72 00 55 70

Contact administratif :

formation@promotion-sante-ara.org - 04 72 00 55 70

S'inscrire

Date limite 30 septembre 2025 dans la limite des places disponibles.

Méthodes et concepts

Développer un projet en éducation et promotion de la santé demande de connaître les concepts fondamentaux de ce champ, mais aussi de maîtriser les étapes méthodologiques. Cette formation vous permettra de vous questionner sur vos pratiques et d'acquérir ou d'approfondir les compétences, savoirs et savoir-être nécessaires pour mener à bien votre projet en promotion de la santé.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Repérer les concepts utilisés dans le champ de la promotion de la santé.
- Examiner les mécanismes de construction des inégalités sociales de santé et leurs conséquences.
- Identifier les étapes de la méthodologie de projet.
- Identifier des stratégies et leviers d'intervention au service de la qualité d'un projet de promotion de la santé.
- Elaborer un projet en promotion de la santé.



Profils des participants

Tout professionnel ou bénévole du champ social, sanitaire, médico-social ou éducatif, élus ou responsables de politiques publiques, usagers et personnes concernées de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter afin de vérifier ensemble les possibilités d'aménagements.



Pré-requis

Avoir une idée de projet en lien avec la santé à venir ou un projet déjà en cours.



Programme

JOUR 1

Les représentations en matière de santé et les déterminants de santé

- Les différentes approches de la santé, l'évolution historique du rapport à la santé
- Les facteurs influençant les choix et états de santé
- Les inégalités sociales de santé

JOUR 2

Les démarches de la promotion de la santé

- Les valeurs et l'approche de la promotion de la santé
- Les liens de la promotion de la santé avec la prévention et l'éducation pour la santé
- Les étapes d'un projet de promotion de la santé (analyse de la demande, identification du problème, définition des objectifs, stratégies d'action, ressources nécessaires, évaluation)

JOUR 3

Les repères méthodologiques et éducatifs

- La construction d'un projet de promotion de la santé : la définition des objectifs et activités
- Les démarches éducatives
- Les leviers de l'intervention (posture éducative, CPS, participation, ...)

JOUR 4

Les repères méthodologiques et éducatifs (suite)

- Les ressources disponibles pour un projet de promotion de la santé
- Critères et indicateurs d'évaluation



Modalités pédagogiques

Formation en présentiel dans une salle équipée et dédiée à la formation.

Démarche participative qui alterne apports théoriques, exercices, études de cas, travaux de groupes et temps individuel sur son projet.

Mise à disposition des ressources pédagogiques via un espace en ligne (extranet).



Suivi et évaluation

Evaluation des acquis : questionnaire d'autopositionnement avant et après la formation ; questions exercices et **mises en situation** pendant la formation.

Suivi de la formation : émargement par demi-journée, remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

Evaluation de la formation : questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.



Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes – N° de SIREN : 323 390 161
Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06 790 69. Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.
Version du 02/12/2024